

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Général : **112**
Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : le 27 septembre 2019 à 20h30

MAIRIE

- Nous souhaitons une bonne rentrée scolaire aux petites finésiennes et aux petits finésiens qui ont repris le chemin de l'école.
- Vu cet été sur notre commune !



Chemin des Tilleuls



Terrain multi sports

Nous ne pouvons pas mettre des poubelles partout (poubelles qui sont souvent cassées ou brûlées comme ça a été le cas au niveau du terrain multi sports). Très régulièrement les services techniques constatent des dépôts sauvages d'ordures ménagères dans les espaces verts, les chemins, au pied des collecteurs (parking salle des fêtes)...

Il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles de bonnes conduites.

► Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous devez vous recenser entre la date de vos 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Il vous suffit de vous présenter à la mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille. La journée défense et citoyenneté est obligatoire pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



► Le Plan local d'urbanisme intercommunal est soumis à la population.

L'enquête publique est l'ultime phase de concertation permettant à la population de s'exprimer sur le projet de PLUi des 19 communes du Val d'Ille-Aubigné. Elle se déroulera du lundi 30 septembre au lundi 4 novembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet sera consultable en version papier sur les 6 lieux d'enquête publique que sont la Communauté de communes située à Montreuil le Gast et les mairies de Melesse, La Mézière, Montreuil sur Ille, Saint Aubin d'Aubigné et Sens de Bretagne. Des postes informatiques permettant de consulter le dossier seront accessibles aux jours et heures d'ouverture à la Communauté de communes, siège de l'enquête et dans les mairies de Guipel, Melesse, Montreuil le Gast et Vignoc. Enfin le projet de PLUi sera disponible en ligne sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1528> accessible depuis le site internet de la Communauté de communes <https://www.valdille-aubigne.fr/>.

La commission d'enquête tiendra des permanences sur les lieux d'enquête publiques : A la Communauté de communes : le lundi 30/09/2019 de 09h00 à 12h00, le mercredi 30/10/2019 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le lundi 04/11/19 de 14h00 à 17h00. A la mairie de Melesse : le lundi 30/09/2019 de 14h00 à 17h00 et le samedi 05/10/2019 de 09h00 à 12h00. A la Mairie de La

Mézière : le mardi 01/10/2019 de 14h00 à 17h00 et le mercredi 16/10/2019 de 9h à 12h00. A la mairie de Montreuil sur Ile : le vendredi 04/10/2019 de 09h00 à 12h00 et le lundi 04/11/2019 de 09h00 à 12h. A la mairie de Saint Aubin d'Aubigné : le mardi 01/10/2019 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 16/10/2019 de 14h30 à 17h30. Enfin à la mairie de Sens de Bretagne : le vendredi 04/10/2019 de 14h00 à 17h et le samedi 12/10/2019 de 09h00 à 12h.

Pendant l'enquête publique, le public peut formuler ses observations et propositions dans les conditions qui suivent :

- Par voie postale, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI à l'adresse suivante : Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1, La Métairie, 35520 Montreuil le Gast. Ces correspondances seront annexées aux registres d'enquête papier et au registre dématérialisé dans les meilleurs délais
 - Par voie électronique sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1528> ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-1528@registre-dematerialise.fr
 - Par écrit, directement dans les registres papier, aux jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête publique indiqués ci-dessus.
 - Par écrit et par oral auprès de la commission d'enquête pendant les jours de permanences
- Les observations seront prises en compte par la commission d'enquête qui établira un rapport et rendra un avis motivé sur le projet à la Communauté de communes un mois après la clôture de l'enquête publique.

BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux horaires ! La bibliothèque vous propose un nouvel accueil le mercredi matin où vous pourrez découvrir nos collections : albums, Romans, Documentaires et Bandes dessinées.

Lundi de 16h à 17h30, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Dans le cadre de la consultation publique sur le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) lancée par la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné du 16 septembre au 16 octobre, venez échanger, donner votre avis, et partager vos idées :

- Samedi 21 septembre de 10h00 à 12h30 au Café des Possibles à Guipel
- Mardi 1^{er} octobre de 20h00 à 22h30 au Bar de La Cambuse à Langouët

Le PCAET est un plan d'actions qui doit lutter contre le réchauffement climatique et ses conséquences sur notre territoire. Il doit aussi protéger notre cadre de vie, nous procurer un environnement sain pour tous, participer à la création d'emplois et préserver le pouvoir d'achat des habitants. Il concerne donc chacun(e) d'entre nous.

Inscriptions et renseignements : soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr / 02 99 69 86 05 / 02 99 69 86 86

.....
OPÉRATION JUS DE POMME / Récolte, transformation, vente

Propriétaires : faites don de vos fruits au profit d'une association.

Associations : récoltez les fruits et financez vos actions par la vente de jus de pomme.

Participez à l'opération en remplissant le questionnaire disponible sur www.valdille-aubigne.fr

Les nouvelles aides de la communauté de communes pour la rénovation des logements

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a fait évoluer "la prime bois" et mis en place de nouveaux dispositifs spécifiques d'aides à la rénovation de l'habitat sans conditions de ressources :

- PRIME BOIS DE CHAUFFAGE (bûches, granulés...) : Pour l'installation d'un chauffage principal au bois Flamme Verte 7* ou équivalent, sous la forme de remboursement d'achat de combustible bois de qualité. Jusqu'à 1000 € pour les appareils individuels et 2000 € max pour les chaudières, lissés sur un maximum de 3 ans. Le remplacement des anciens appareils au bois est désormais éligible.
- PRIME SOLAIRE (thermique) : Pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel performant.

Une aide de jusqu'à 25% du montant de l'équipement dont 10% sous conditions de production.

- PRIME ACCESSION DANS LE BOURG : Toujours d'actualité pour les travaux d'amélioration énergétique réalisés par les acheteurs primo-accédants dans un logement situé dans le bourg, dans le but d'atteindre au moins l'étiquette "D". Une aide de 3000 ou 4000 € selon la composition du ménage.

- PRIME RENOVATION PERFORMANTE B+ : Pour l'amélioration globale de l'isolation, la ventilation et les équipements thermiques permettant d'atteindre au moins l'étiquette énergétique "B". Une aide de 20 % maximum sur l'ensemble des travaux d'économie d'énergie, conditionnée à la réalisation d'un test d'étanchéité. L'option "BBC réno" permet de se faire rembourser en plus jusqu'à 2500 € de frais de labellisation.

Conditions et d'autres infos : Pass'Réno au [02 99 69 58 93](tel:0299695893) ou pass-reno@valdille-aubigne.fr

Les nouveaux programmes de formations solaire photovoltaïque et solaire thermique

La Communauté de communes organise deux nouvelles formations sur les énergies renouvelables à l'automne-hiver, gratuites pour les habitants du territoire. Il s'agit de formations pratiques pour apprendre à dimensionner, assembler, installer, suivre des installations solaires photovoltaïques et solaires thermiques :

- DIMENSIONNEMENT ET INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE : Formation technique de 4 jours (28 heures) limitée à 10 stagiaires.

- FABRICATION ET INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES : Formation de fabrication de 3 jours et 1 jour d'installation (28 heures) limitée à 8 stagiaires par session.

Si vous êtes intéressé(e), merci de remplir les sondages ci-dessous qui nous aideront à fixer les dates pour ces 2 formations qui devraient avoir lieu entre octobre et décembre.

- Sondage pour une formation au solaire photovoltaïque en octobre ou novembre (4 jours du mercredi au samedi)

<https://framadata.org/b61cJOJWxipGzXJT>

- Sondage pour une formation au solaire thermique en décembre (4 jours du mercredi au samedi)

<https://framadata.org/T73qlk4BGO3aoOZH>

Contact : Mme Rouillard au [02 99 69 86 05](tel:0299698605) ou soazig.rouillard@valdille-aubigne.fr

Les nouveaux plannings des permanences habitat de la CCVIA

Les permanences habitat de la communauté de communes évoluent à partir de septembre 2019 :

Les deux permanences sans RDV avec Pass'Réno pour le mois d'août auront lieu :

- le jeudi 8 août 2019 de 10h à 12h dans le local communautaire de St-Aubin-d'Aubigné

- le jeudi 22 août 2019 de 10h à 12h au siège de la CCVIA à Montreuil-le-Gast

A partir du mois de septembre 2019, les permanences sur la thématique de l'habitat seront sur RDV et auront lieu :

- le 2eme jeudi de chaque mois dans le local communautaire de St-Aubin-d'Aubigné (Architecte conseil CAU35 et Pass'Réno)

- le 3eme vendredi de chaque mois au siège de la CCVIA à Montreuil le Gast (Architecte conseil CAU35, Pass'Réno et ADIL)

.....

Le RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants) :

un service de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné

Le relais est ouvert aux parents, assistants maternels et gardes à domicile. Il vous informe et vous conseille sur les modes d'accueil collectif et individuel existants sur votre territoire, et vous propose des listes de disponibilités des assistants maternels en parallèle du site « assistantsmaternels35 » du département. Il vous accompagne dans vos démarches liées à l'accueil de votre enfant (le premier entretien avec l'assistant maternel, le contrat de travail,...) et vous soutient dans votre rôle d'employeur et de salarié. Les animatrices du RIPAME sont également présentes sur des temps d'espaces jeux, lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants d'âge pré-scolaire, accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, garde à domicile, parent, grand-parent).

Adeline MARQUET, Honorine BOIS, Véronique GAUTIER et Céline PETITEAU vous reçoivent sur rendez-vous sur plusieurs communes du territoire et sont joignables les lundis et jeudis de 9h à 12h30, les mardis de 13h30 à 17h30, les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h30.

GENDARMERIE NATIONALE

Il vous est maintenant possible de prendre rendez vous avec la gendarmerie de Saint Aubin du Cormier en ligne sur Service-Public.fr (site officiel de l'administration française)

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice peut intervenir dans différentes affaires : problème d'émiettement, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...

Permanences sur le territoire : Melesse prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 13 26 26, La Mézière prendre rendez vous auprès de la mairie au 02 99 66 01 99 et Saint Aubin d'Aubigné prendre rendez vous par mail à l'adresse suivante : michel.cambert@conciliateurdejustice.fr

« We Ker, un territoire pour l'emploi »

Pour les jeunes de 16 à 25 ans ayant des questions sur l'orientation professionnelle, la recherche d'emploi, la formation, la santé, la mobilité, le logement, Karen Wahid, la conseillère de votre secteur, vous accueille chaque semaine sur rendez-vous, au plus proche de chez vous :

A la Mairie de Montreuil sur Ille (mercredi et jeudi matin en alternance)

A la Mairie de Sens de Bretagne (un mardi après-midi sur deux)

Au Point Accueil Emploi de St Aubin d'Aubigné, Place des Halles (les autres jours)

Actualité de la rentrée :

Démarrage d'un groupe Garantie Jeunes le 10 septembre : accompagnement collectif et individuel pour l'accès à l'emploi ou à la formation ; entrée sous conditions, allocations mensuelles possibles.

Prise de rdv et info en contactant Karen Wahid : 07.60.84.44.16ou kwahid@we-ker.org

CLIC

Service pour les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap (adultes et enfants, leur entourage et les professionnels). Le CLIC de l'Ille et de l'Illet est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.

L'équipe du CLIC vous informe et vous guide dans vos démarches liées au vieillissement et à la perte d'autonomie à tous les âges de la vie : dossier MDPH (Cartes stationnement et invalidité, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de l'enfant Handicapé, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Prestation de Compensation du Handicap), dossier APA...

1 place du Marché à St Aubin d'Aubigné, tél : 02 23 37 13 99

ACSE175

Vous avez un surcroît d'activité, un salarié à remplacer, ACSE 175 vous apporte des solutions grâce à la mise à disposition de personnel, la prise en charge des formalités administratives, le suivi des missions, pour des services comme :

❖ La manutention, l'entretien des locaux, la restauration, la grande distribution (Associations et entreprises)

❖ L'entretien courant, le jardinage, le bricolage (les particuliers)

❖ La surveillance d'enfants, le nettoyage des classes, l'entretien des espaces verts, la restauration collective (collectivités locales).

Nous sommes votre réponse de proximité sans engagement de durée.

Contactez-nous pour toutes informations complémentaires.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2019

Le quatre juin deux mille dix neuf, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. Jean Yves HONORÉ, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, Mme LEGRY Christèle

Absents excusés : M. BURGOT Michel donne pouvoir à Mme LEGRY Christèle, Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme Pia BOYER.

Secrétaire de séance : M. BRÉAL Loïc

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

I – APPROBATION DU PROJET DE PLU i

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui a été arrêté le 26 février 2019 par le Conseil communautaire du Val d'Ille Aubigné. Ce document à portée réglementaire régit sur chaque parcelle les règles d'utilisation du sol et les droits à construire.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. pour avis.

Après discussions, certaines erreurs matérielles du règlement graphique ont été identifiées.

Des élus demandent à ce qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret; Par 9 pour et 4 abstentions, il est procédé à un vote à bulletin secret

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 8 voix contre,

le Conseil municipal donne un avis défavorable assorti des observations suivantes :

Une partie de la parcelle A 1047 précédemment en Ue dans PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en A dans le projet de PLUi. : il serait préférable de la classer en UE2

Les parcelles A 2056 – A 1935 (périmètre de la ZAC du grand clos), précédemment en 1AUz1 dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en UE2 dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en 1AUO1

Bas val

Les parcelles A560, 559, 1158, 558, 1240, 1237, 1238, 1239, 557, précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

la lande Perrine

Les parcelles A300, 301, 302,, 303, 2024, 2021, 2027p, 1829, 2028p, 2029p, 1923p, 1924p, 310p, 1762, 1763p, 1764p, 1982p, 1983p, 1832p, 1317p, 315p, 317p, 318, 325p, précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

La butte

Les parcelles A1414p, 1415, 1416, 567 précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

La bijouterie

Les parcelles A 1695, 1697 précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

Chambelle

Les parcelles C382, 840, 386p, précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

La fromagerie

Les parcelles C181, 176, 178P, 174p, 177, 181p, 184p, précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en A

Les cours guillot

Les parcelles B 466, 467 précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. Il convient de la classer en A

Station d'épuration*

Les parcelles A1465, 1446, 1447, précédemment en Na dans le PLU approuvé la 2 septembre 2011 est classée en NP dans le projet de PLUi. Il convient de la classer en A

La parcelle A 910 précédemment en Ue dans le PLU approuvé le 2 septembre 2011 est classée en A dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en UE2

La parcelle A 949 (extension du cimetière déjà réalisé) précédemment en 1AUe dans le PLU approuvé le 2 septembre 2011 est classée en 2AUG dans le projet de PLUi. il serait préférable de la classer en UG

Des plantations à réaliser sur les parcelles A 426, 416, 425 sont inscrites dans le projet de PLUi. Un réaménagement foncier est en cours et les plantations devront être réalisées en pourtour des deux nouvelles parcelles créées.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2019

Le vingt huit juin deux mille dix neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. Jean Yves HONORÉ, M. ORY Jean, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle.

Absente excusée : Mme COQUILLET Floriane donne pouvoir à M.FOUGLÉ Alain.

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC Inès.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 mai et du 4 juin 2019.

Ajout à l'ordre du jour :

- Validation APS salle des fêtes – dépôt du Permis de Construire

I – CCVIA : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{er} JANVIER 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de statuer sur le transfert de la compétence Assainissement collectif vers la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au 1^{er} janvier 2020.

La loi NOTRe impose le transfert de la compétence « Assainissement collectif » aux EPCI au 1^{er} janvier 2020. La loi Ferrand a amendé cette réglementation en y apportant la possibilité de report du transfert au plus tard le 1^{er} janvier 2026, si une minorité de blocage s'exprime dans les communes avant le 1^{er} juillet 2019 (25 % des communes représentant 20 % de la population).

Après discussions, l'assemblée délibérante refuse le transfert de la compétence Assainissement collectif vers communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal refuse le transfert de la compétence Assainissement collectif vers communauté de communes du Val d'Ille Aubigné au 1^{er} janvier 2020.

II – VEOLIA : ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF 2020

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil municipal que les tarifs de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2020 doivent être délibérés pour l'année civile 2020.

A - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2020 soit :

- pour les constructions **raccordées** au réseau d'eau potable : **part fixe = 20 €**,

décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2020 soit : part mobile = 1,95 € / m³

B - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CAS PARTICULIERS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer également sur les tarifs de la redevance assainissement des cas particuliers pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance d'assainissement des cas particuliers, soit : **Forfait fixe annuel : 20 € HT**

décide de maintenir le tarif de l'assainissement collectif applicables pour l'année 2020 soit : Redevance 25 m³/personne à 1,95 € HT/m³

Ces tarifs sont applicables pour l'année 2020.

C – PÉNALITÉS POUR LES RACCORDABLES NON RACCORDÉS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer sur le tarif de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés :

Proposition ⇒ forfait fixe annuel à 30 € HT et part mobile à 3 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le forfait fixe annuel à 30 € HT et la part mobile annuelle à 3 € HT pour l'année 2020.

III – CCVIA : FONDS DE CONCOURS

Fonds de concours Projet d'aménagement rue des écoles et rue de Montreuil

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que par délibération n° 072 – 2018 du 28 septembre 2018, l'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement Rue des écoles et Rue de Montreuil pour un montant total de 276 364,00 € HT (montant des travaux), et par délibération n° 008 – 2019 du 25 janvier 2019, l'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement avec un avenant de **11 879,95 € HT**. Le nouveau montant du marché est de 288 243,95 € HT.

Le plan de financement définitif de cette opération est de 304 693,95 € HT.

- Considérant que le reste à charge final pour la commune après versement de la subvention devra être supérieur ou égal au fonds de concours versé par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné,

- Considérant que le montant du fonds de concours prévu sur la période 2018/2021 par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné est de 90 000,00 €, le Conseil municipal sollicite un fonds de concours de 82 000,00 € auprès de la

Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur le projet d'aménagement Rue des écoles et rue de Montreuil sur l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour solliciter la subvention et signer tout acte afférent à cette demande.

Fonds de concours Compensation de voirie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, qu'un fonds de concours « compensation voirie » auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné doit être sollicité dans le cadre de l'entretien voirie.

Considérant que la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné n'est pas en mesure de faire intervenir son service voirie sur les 9 communes de l'ex Pays d'Aubigné, la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné a mis en place un fonds de concours spécifique à destination de ces communes, pour les années 2018, 2019, 2020.

Dans ce cadre, la commune de Feins peut prétendre à ce fonds de concours spécifique à hauteur de 37 474,00 € pour la période 2018, 2019, 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite ce fonds de concours et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette demande.

III – SALLE MULTI FONCTION : VALIDATION AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, lors de la séance du 25 janvier 2019, la présentation du plan de financement prévisionnel sur le projet de construction d'une salle multifonction (salle des fêtes) a été validé, avec un avant projet sommaire qui se chiffre à 806 250,00 € pour un estimatif du coût des travaux.

Considérant l'avant projet sommaire,

Considérant qu'un dépôt de permis de construire sur ce projet est indispensable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avant projet sommaire et autorise M.le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'avancement de ce dossier.

IV – BILAN RESTAURATION COLLECTIVE / HALTE GARDERIE TARIFICATION FACTURATION FAMILLES

Bilan et tarification des repas

Restaurant scolaire

11 974 repas ont été préparés et servis au restaurant scolaire, ce qui représente une moyenne quotidienne de 99 repas (94 enfants et 5 adultes) pour l'année scolaire **2018/2019**. Cette moyenne est identique à l'année précédente, alors que le nombre d'élèves à l'école Pierre Marie Chollet a chuté de 135 à 116 en septembre 2018. Pour autant 194 repas en plus ont été servis sur l'année scolaire 2018/2019.

En alimentation : la dépense a augmenté de 4 146,71 € par rapport à l'année précédente. Les denrées alimentaires ont certes augmenté mais aussi davantage de produits ont été achetés à l'épicerie de Feins.

Compte tenu de l'augmentation des produits alimentaires et en fonction du nombre de repas, le prix de revient est en hausse.

Halte garderie

Il y a eu plus d'enfants en halte garderie pour l'année scolaire 2018/2019, ce qui représente 2 211 1/2 heures en plus.

Quotient familial

Une réflexion a été menée sur le quotient familial. 79 foyers sont concernés avec une moyenne de 119 enfants. Il y a 6 tranches réparties en fonction du QF.

Le tarif de base à 3,70 € se situe à la tranche 3 (701 - 900 €) avec 27 enfants dans cette tranche.

12 enfants sont répartis sur les tranches inférieures 1 et 2 (< 500 € -700 €) alors que 80 enfants sont répartis sur les tranches supérieures 4, 5 et 6 (901 € jusqu'au hors forfait QF).

Ne sont pas pris en compte les frais suivants : Vêtements de travail, diététicienne, entretien maintenance appareil cuisine, produits entretien etc...

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification suivante des services périscolaires 2019/2020 :

GARDERIE	TARIFS
Matin ½ h	0,75 €
Soir ½	0,75 €

Garderie du soir : **15 €** seront appliqués à la facturation de la garderie du soir pour tout dépassement horaire répété et non justifié après 19 h 00. Ce tarif sera appliqué en cas de dépassements répétés, sans avertissement, ni justification préalable auprès des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer la tarification de la garderie proposée pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une tarification identique de la garderie pour les enfants du personnel à celle des usagers.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la tarification modulée suivante pour le restaurant scolaire année 2019/2020 :

N° de la tranche	Tranche de QF des familles	Modulation à appliquer sur le tarif base	Prix du repas scolaire
1	< 500 €	- 20 %	2,96 €
2	501 -700 €	- 10 %	3,33 €
3	701 – 900 €	Tarif de base	3,70 €
4	901 – 1100 €	5 %	3,89 €
5	1101 - 1500 €	10 %	4,07 €
6	> 1501 € et hors QF	15 %	4,26 €
RESTAURANT SCOLAIRE (tarifs de base)			
Repas de base enfant avant application QF		3,70 €	
Repas adulte (tarif unique)		5,00 €	
Personnel communal		3,70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité, à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'appliquer la tarification modulée pour le restaurant scolaire pour l'année 2019/2020 telle que présentée ci-dessus.

Surfacturation

La municipalité acte le principe de surcoût de facturation de 100 % dans le cadre de non inscription à la cantine ou inscription le jour même et de 50 % dans le cadre d'inscription la veille pour le lendemain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le principe de surfacturation pour le restaurant scolaire année 2019/2020 telle que présentée ci-dessus.

V – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Monsieur Jean ORY, 2ème Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil municipal un tirage aux sorts afin de sélectionner 5 candidats pour le dispositif Argent de poche.

7 candidats se sont inscrits.

Les 5 candidats tirés au sort sont :

- Thébault Alicia
- Quenec'h Du Noah
- Legry Mathilde
- Poirier Alexandre
- Houé Noan

Après en avoir délibéré, à la majorité, à 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal valide le résultat.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Au vu de la période des congés d'été, la mairie sera fermée au public le samedi matin à partir du 13 juillet jusqu'au 31 août 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Conseil municipal

Prochaine réunion le 30 août 2019 à 20h30.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Je recherche une personne pour réaliser le ménage de ma maison. 2 heures par semaine ou 3 heures tous les 15 jours. Ces heures se feront un jour de la semaine quel qu'il soit (du lundi au vendredi). Elles seront réglées par chèque déclaré au Cesu.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à me contacter au 06 45 94 97 24

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37	Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ	Réalisation : Mairie de FEINS	Nombre d'exemplaires : 120
------------------	--	-------------------------------	----------------------------